

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2021
CENTRE CULTUREL ET SPORTIF SAINT AYOUL
77160 PROVINS**

Jeudi 8 avril deux mille vingt et un à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis au Centre Culturel et Sportif Saint Ayoul à PROVINS (77160) sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 29/03/2021
Date d'affichage : 29/03/2021
Nombre de conseillers en exercice : 66
Nombre de conseillers présents : 53

Pouvoirs : 12
Nombre de votants : 65
Séance : n°2

Etaient présents : Philippe FASSELER – suppléant (Bannost-Villegagnon), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Catherine PERRIN (Champcenest), Alain BONTOUR et Véronique DARCY (Chenoise-Cucharmoy), Christine BOULET (Courchamp), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine CIOTTI (Longueville), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Gérard COGNYL (Les Marêts), Rodolphe RENAI – suppléant (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Claude BONICI (Poigny), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Abdelhafid JIBRIL, Marie DAMEME, Valentin GRAJQEVCI, François MARCHAND, Isabelle MAHIEU, Dominique GAUFILIER, Jérôme BENECH, Chérifa BAALI CHERIF, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Fabien PERRINO, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Jean-Philippe DELVAUX et Frédérique PETROFFE (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Alain BALDUCCI, Corinne GOMES, Antonio NAVARETTE (Sainte-Colombe), Pascal GUILVERT (Soisy-Bouy), Éric TORPIER, Lauréline CARTIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

Absents excusés : Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice)

Excusés représentés par suppléant : Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Jean-Pierre ROCIPON (Melz-sur-Seine), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy).

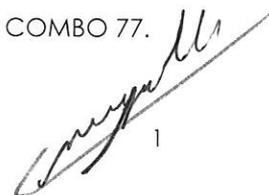
Pouvoirs de : Alain HANNETON (Augers en Brie) à Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite) à Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Patricia SOULEYREAU (Jouy-le-Châtel) à Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel), Martine LEGRAND (Léchelle) à Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Philippe FORTIN (Longueville) à Jean-Philippe DELVAUX (Provins), Francis PICCOLO (Longueville) à Martine CIOTTI (Longueville), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges), Xavier BOUVRAIN (Mortery) à Alain BALDUCCI (Sainte-Colombe), Augustine ENAMA (Provins) à Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Virginie SPARCACINO (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Yves MONNICAULT (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins).

Olivier MAZZUCHELLI est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

Présentation du dispositif COMBO 77

La Communauté de communes du Provinois est invitée à être partenaire du dispositif COMBO 77.



1

Ce partenariat permet de proposer une offre de service globale et complémentaire avec la Maison Départementale des Solidarités, la Mission Locale, Domiciles Services, structure de l'insertion.

oOo

Rendu compte des délégations exercées par le Président

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, "lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant".

Dans le cadre de ce dispositif, le Président de la Communauté de Communes du Provinois a signé les actes suivants :

- **Signature d'un avenant au marché pour les contrôles obligatoires des dispositifs du Service Public d'Assainissement Non collectif**
L'avenant prolonge le marché de 7 mois pour la prestation de contrôle obligatoire des dispositifs du S.P.A.N.C
Avenant visé par le contrôle de légalité le 22 janvier 2020.
- **Signature d'un avenant n° 1 à la convention tripartite d'une exploitation d'une ligne touristique entre la Ville Basse et la Ville Haute de Provins**
L'avenant a pour objet de définir la période de mise en service et les incidences financières en raison de l'épidémie de COVID-19.
Avenant visé par le contrôle de légalité le 22 janvier 2020.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, prend acte des délégations exercées par le Président.

oOo

Vote du taux 2021 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) – Régime général.

Le Président rappelle que par délibération du 2 décembre 2013, le conseil communautaire a institué à compter du 1^{er} janvier 2014, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) sur le territoire.

La Communauté de Communes du Provinois est composée depuis le 1^{er} janvier 2019 de 39 communes. Seules 38 communes sont concernées par ce régime général puisque la commune de Saint-Martin du Boschet fait l'objet d'un régime dérogatoire, relevant du secteur du S.M.I.C.T.O.M de la région de Coulommiers.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour fixer le taux de la T.E.O.M 2021 qui permettra de couvrir la dépense supportée par le budget de la Communauté de Communes. La dépense pour les ordures ménagères est équilibrée par le paiement de la facture et l'encaissement de la taxe payée par les contribuables.

Au titre de l'année 2021, le montant de la participation de la Communauté de Communes au S.M.E.T.O.M – G.E.E.O.D.E sera de 5 377 748.95 €. Pour couvrir le montant de cette participation, étant donné que les bases prévisionnelles sont estimées à 33 742 554 €, il est proposé de voter un taux de T.E.O.M 2021 de 16.33 %.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote à 16.33 % le taux de la T.E.O.M. 2021 pour le régime général.



oOo

Vote du taux 2021 de la T.E.O.M pour la commune de Saint-Martin-du-Boschet et autorisation au Président pour signer la convention de reversement avec Covaltri 77

Le Président rappelle qu'en application d'un régime dérogatoire dit de « représentation-substitution », la Communauté de Communes du Provinois adhère à COVALTRI 77 pour la commune de Saint-Martin du Boschet.

La T.E.O.M pour la commune est perçue par la Communauté de Communes du Provinois, en lieu et place du syndicat COVALTRI 77. Le produit lui est ensuite reversé par convention qui fixe les modalités de ce reversement.

Par délibération du 25 janvier 2021, le comité syndical de COVALTRI 77 a fixé à 17.35 % le taux de la T.E.O.M. 2021 pour le territoire auquel est rattaché Saint-Martin du Boschet.

Le conseil communautaire est invité à délibérer pour voter son propre taux. Il est proposé de voter le même taux que celui voté par COVALTRI 77.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote pour la commune de Saint-Martin du Boschet un taux de T.E.O.M 2021 de 17.35 %, et autorise le Président ou son représentant à signer la convention de reversement avec COVALTRI 77.

oOo

Autorisation au Président pour signer les avenants de réabondement aux conventions de dotation du fonds de résilience Ile-de-France & collectivités

Tony Pita, Vice-Président en charge des travaux, du développement économique et de l'aménagement numérique, rappelle qu'en juin 2020, la Communauté de communes du Provinois a contribué à hauteur de 31 830 € au Fonds Résilience Île-de-France et Collectivités créé par la Région Île-de-France et la Banque des Territoires en partenariat avec 70 collectivités locales.

Sur le territoire de la Communauté de communes du Provinois 12 entreprises (représentant 31 emplois) ont reçu un total de 143 500 € d'avances remboursables, pour un montant moyen de 11 958 euros par dossier, le territoire a bénéficié d'un effet multiplicateur de 4,51.

Destiné à soutenir les TPE, micro-entreprises, associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) d'Île-de-France impactés par la crise sanitaire, ce fonds offre une avance remboursable de 3 000 € à 100 000 € à ceux qui n'ont pas ou plus accès au financement bancaire.

Début février, le Ministère de l'Economie et des Finances a acté la possibilité de prolonger le Fonds résilience jusqu'au 30 avril prochain. Pour répondre favorablement aux demandes des entreprises locales en difficulté, il est nécessaire de réabonder au Fonds Résilience.

La participation 2021 incombant à la Communauté de communes du Provinois pourrait s'établir à hauteur de 21 220 €. Si l'effet de levier de 2020 se maintient en 2021, cela signifierait que près de 96 000 € supplémentaires pourraient revenir aux entreprises du Provinois.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer les avenants aux conventions relatives à la dotation 2021 du fonds de résilience Ile-de-France & Collectivités.

oOo



Autorisation au Président pour signer la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain »

Le Président explique que la Ville de Provins a été retenue parmi les 40 communes d'Île-de-France qui bénéficieront des financements du programme « Petites villes de demain » piloté par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

La Communauté de communes du Provinois sera cosignataire de la convention entre la Ville de Provins et l'Etat.

Cette convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme,
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires,
- de définir le fonctionnement général de la Convention,
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation,
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention « Petites villes de demain »

oOo

Approbation du règlement du fond d'appui aux initiatives de transition écologique et solidaire (FAITES)

Claire CRAPART, Vice-Présidente en charge des Transports, des Mobilités et du Développement Durables explique que le Fond d'Appui aux Initiatives de Transition Écologique et Solidaire (FAITES) mis en place par la communauté de communes du Provinois doit permettre de soutenir financièrement des initiatives locales en matière de transition écologique et solidaire.

Il s'adresse aux projets portés par des associations locales et des établissements scolaires.

Cette initiative s'intègre dans une politique plus large visant à inscrire le territoire du Provinois dans une démarche active de transition écologique et solidaire afin d'accroître sa résilience aux effets du changement climatique.

Pour ce faire, la Communauté de communes du Provinois s'est notamment saisie de l'outil du Plan Climat Air Énergie Territorial pour :

- repérer les enjeux du changement climatique susceptibles d'impacter son territoire dans toutes ses composantes,
- définir une stratégie pour que ce territoire atteigne des objectifs de moindre consommation en énergie fossile et en émission de gaz à effet de serre,

- proposer de repérer, mettre en valeur et soutenir des actions en cours ou en projet et portées par les forces vives de son territoire

Quatre thèmes ont été définis comme axes prioritaires pour engager des actions :

- Habiter des logements plus performants
- Se déplacer autrement et transporter mieux
- Produire en préservant l'environnement
- Consommer localement

Les projets soutenus par le FAITES devront être en cohérence avec les objectifs fixés au PCAET.

L'enveloppe annuelle pour 2021 est de 12 000€.

L'aide attribuée prendra la forme d'une subvention représentant entre 10% et 70% du coût du projet, toutes subventions cumulées dans la limite de 80 % et plafonnée à 2 000€.

Le montant de l'aide sera librement fixé sur la base de critères d'éligibilité figurant au règlement en annexe et la subvention sera exclusivement affectée aux dépenses liées au projet à l'exclusion de tous autres tenants au fonctionnement normal de la structure attributaire.

Pour les établissements scolaires : un seul projet par an et par école pourra être pris en compte.

L'aide de la Communauté de communes ne sera possible que si le projet éligible au FAITES bénéficie également d'un soutien financier de la commune ou du RPI de l'école.

L'école bénéficiaire devra apporter la preuve de l'octroi de cette aide au moment du dépôt du dossier de demande.

Une convention de financement constitue l'engagement juridique entre la Communauté communes du Provinois et la structure dont le projet est aidé.

La commission Transport, Mobilités et Développement Durables a approuvé le règlement du FAITES dans sa séance du 16 mars 2021.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le règlement du Fond d'Appui aux Initiatives de Transition Ecologique et Solidaire (FAITES)

oOo

Le Président informe les élus de l'ouverture de l'ALSH des Hauts de Provins pour accueillir les enfants du personnel soignant au sens large ainsi que du personnel de sécurité.
La structure compte 39 inscrits.

Tony PITA indique que le calendrier pour les chantiers d'insertion est en cours de finalisation et qu'il sera envoyé prochainement.

Eric Torpier souhaite faire un point sur la mutualisation.

Il précise qu'une campagne est en cours pour l'achat de radars pédagogiques et pour des équipements de sécurisation des espaces communs.

Il présente le programme d'actions des prochaines semaines :

- recensement global des besoins
- lancement d'une campagne pour des marquages au sol et l'achat de panneaux.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance

Olivier MAZZUCHELLI

Combo77



Combinons

nos talents !

**Un dispositif innovant de proximité
vers les communes rurales de Seine et Marne**

A handwritten signature in black ink, located in the bottom right corner of the page.

LA GENÈSE : COMBINONS NOS TALENTS !

Notre collectif d'acteurs de l'économie sociale et solidaire
La mutualisation de nos compétences

INITIATIVES77

Agence départementale d'insertion



croix-rouge insertion
FONDÉ PAR LA CROIX-ROUGE FRANÇAISE

APPRO 77



Quart'Fraisier



CONSCIENCE > DÉVELOPPEMENT > BIEN-ÊTRE



TRAVAIL ENTRAIDE



XL EMPLOI

NOTRE AMBITION

- L'implication dans le tissu territorial,
- La complémentarité avec les acteurs locaux,
- La réponse pour les publics fragilisés c'est aller à leur rencontre pour les remobiliser.
- 440 Participants sur 3 ans et 50 % sorties dynamiques

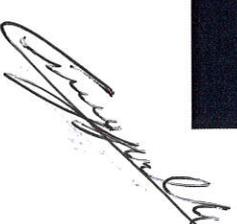


Trigault

NOTRE OFFRE DE SERVICE DE PROXIMITÉ

Animée par une équipe de professionnels :

- L'accompagnement **personnalisé** au rythme des participants,
- L'alternance des **échanges individuels** et des **sessions collectives**,
- La **réponse locale** favorise l'**emploi de proximité**.



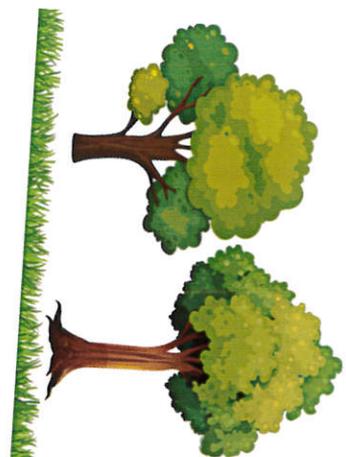
LA PLUS-VALUE POUR VOTRE COMMUNE

- ☐ > Une solution adaptée à vos administrés les plus fragilisés,
- ☐ > Une dynamique d'actions locales,
- ☐ > Un service gratuit et sans engagement de votre part.



Signature

BIENTÔT DANS VOTRE COMMUNE ?



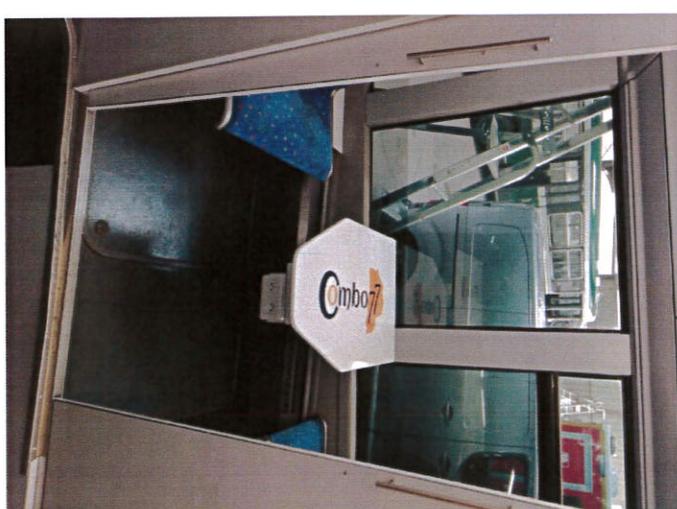
A handwritten signature in black ink, located at the bottom right of the page.

BIENTÔT DANS VOTRE COMMUNE ?



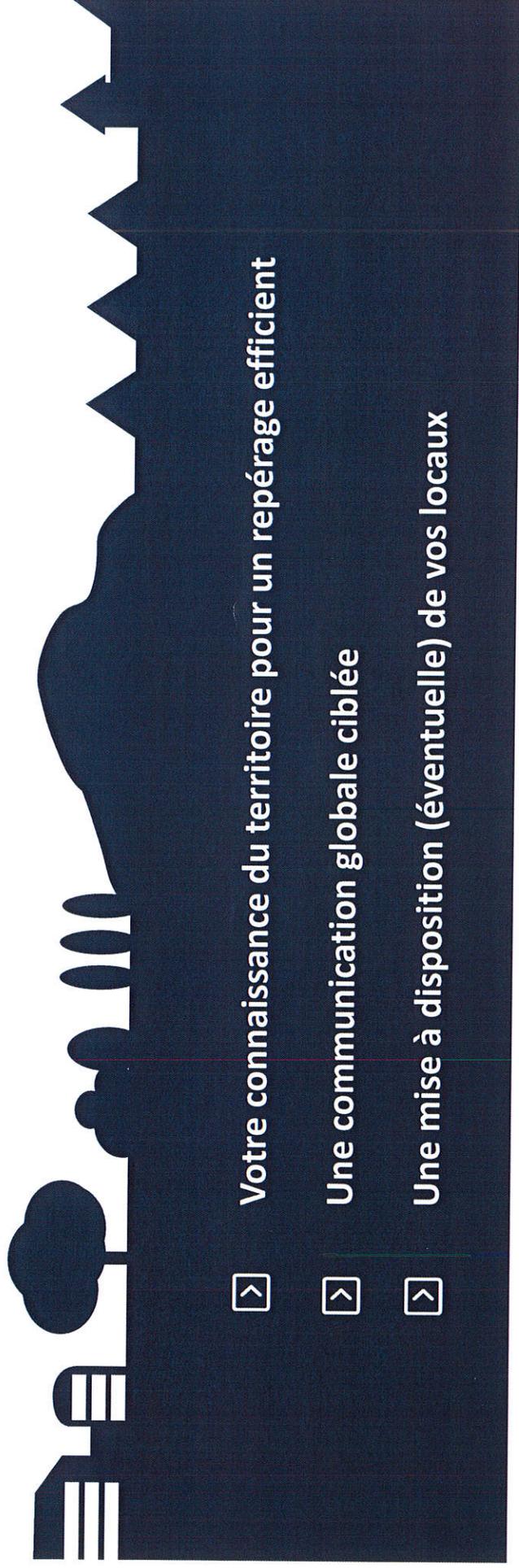
Erasmus

BIENTÔT DANS VOTRE COMMUNE ?



Combo7

VOTRE IMPLICATION

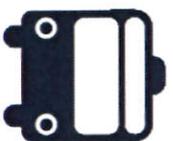


- > Votre connaissance du territoire pour un repérage efficient
- > Une communication globale ciblée
- > Une mise à disposition (éventuelle) de vos locaux

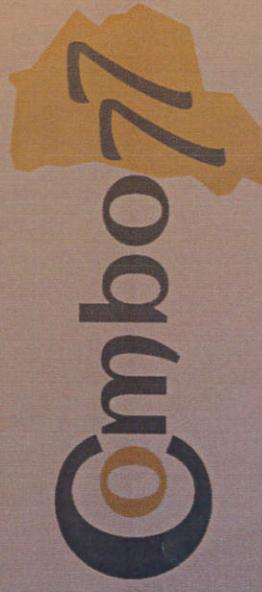
Signature



NE PEUT RÉUSSIR
SANS VOUS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Combo 77".



Contacts :

Véronique Le Pleux 06.95.70.87.20 mail : v.lepleux-Combo77@initiatives77.org

Marie-Hélène Garcia 06.71.92.75.00 mail : marie-helene.garcia@croix-rouge.fr

Pour en savoir plus :

www.combo77.fr

contact@combo77.fr

Convention de partenariat
Communauté de Communes du Provençois



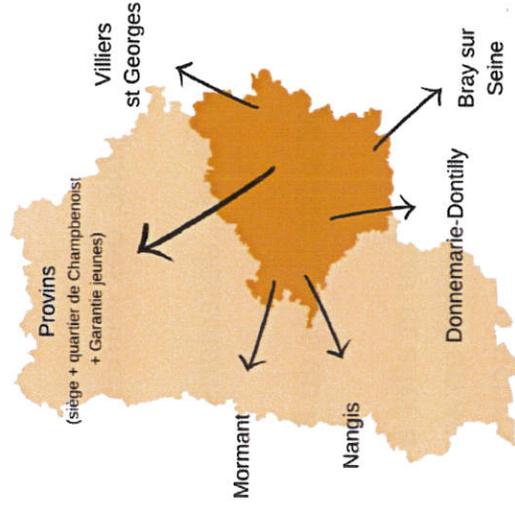
Combinons nos talents !

La Mission Locale

La Mission Locale est une association proposant un accompagnement aux jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion sociale et professionnelle.

Elle propose :

- Des accompagnements individuels
- Des ateliers collectifs
- Un Espace Jeunes (démarches administratives et recherche d'emploi)
- La Garantie Jeunes
- Différents dispositifs d'aide à l'insertion (Financières, mobilité, etc...)





Bus Bureau Itinérant



Aller vers

Le Public, des jeunes **isolés et éloignés** :

16-29 ans, déscolarisés, pas en emploi ou formation, non suivis par les différentes institutions.

La Mission Locale du Provençois a mis en place un **Bus Bureau Itinérant** pour ces jeunes afin de :

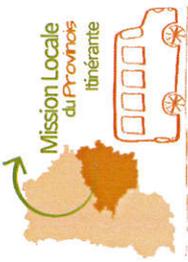
- Les repérer et aller à leur rencontre
- Leur proposer un accompagnement alternatif
- Etablir avec chacun des objectifs
- Les orienter vers les partenaires et/ou institutions
- Les aider à se relancer dans une dynamique

L'accompagnateur itinérant :

Jonathan Lopin

i.lopin@milopro.fr

07.80.99.25.10



Bus Bureau Itinérant



Signature

INITIATIVES77

Organisme associé du Conseil Départemental,
membre du GIP ID77

- **Structure de l'Insertion par l'Activité Économique :**
21 Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI)
- **Agréé par l'État pour agir en faveur de l'accès au logement des personnes défavorisées**
- **Porteur de dispositifs départementaux :**
Suivi et suppléance des agents des collèges,
Clause sociale, Job77, FSL, FAJ, **Combo77**



DOMICILE SERVICES



DE SEINE-ET-MARNE

DOMICILE SERVICES 77

Ensemble d'insertion socio-professionnelle

- Association intermédiaire
- Association d'Accompagnement Vers l'Emploi
- Parcours d'Entrée dans l'Emploi

[Signature]



La Maison Départementale des solidarités de Provins assure toutes les missions du Département dans les champs de solidarité sur les territoires du Provinois, de la Bassée Montois et une partie de la Brie Nangissienne.

Elle accueille tous les publics, les informe, les oriente ou les accompagne.

Propose des prestations en faveur de la famille et des enfants, au service des aînés, pour l'autonomie des personnes en situation de handicap et pour l'insertion sociale et professionnelle

FINANCÉ PAR



OPÉRÉ AVEC LE SOUTIEN DE



LES SOUTIENS INSTITUTIONNELS



Direction régionale
des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail
et de l'emploi (Dircecte)

www.combo77.fr

contact@combo77.fr

